

La Paracha de BO

Dans la paracha, il est écrit chap 10-vrst 25-26 :

וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה גַם אֶתָּה תִּתֵּן בְּיָדֵנוּ זְבָחִים וְעֹלֹת וְעָשִׂינוּ לַיהוָה אֱלֹהֵינוּ. «
וְגַם מִקְנֵינוּ יִלְךְ עִמָּנוּ לֹא תִשָּׂא רַקְסָה כִּי מִמֶּנּוּ נִקַּח לְעֹבֵד אֶת יְהוָה אֱלֹהֵינוּ וְאֶנְחֵנוּ לֹא נָדַע מֶה נַעֲבֹד אֶת
. . . יְהוָה עַד בָּאֵנוּ שָׁמָּה ».

« Moché dit : Toi aussi tu donneras dans notre main sacrifices et holocaustes, nous ferons à Hachem notre Elokim. Et aussi notre bétail ira avec nous, il ne restera pas un sabot. Car nous en prendrons pour servir Hachem notre Elokim, et nous, nous ne saurons pas par quoi nous servirons Hachem jusqu'à ce nous soyons venus là-bas »

Ces versets sont visiblement difficiles à comprendre et nécessitent donc l'éclairage de nos commentateurs.

Et le rav yéhonathan Eibeshitz d'expliquer : à travers l'expression

« לֹא תִשָּׂא רַקְסָה » (il ne restera pas un sabot), Moché rabénou eut l'intention de signifier à pharaon que même les בעלי מומים (les animaux ayant un défaut quelconque) et les נקיבות (les animaux femelles) ne devaient pas rester en Egypte.

Cependant, c'est alors que pharaon lui rétorqua : « pour quelle raison, ces types d'animaux vous serez nécessaires ?

En effet, de 2 choses l'une (מימה נפשר) : si tes frères hébreux ont un statut d'Israélite, alors il vous est totalement interdit d'approcher en Korban à Hachem votre D. des « בעלי מומים » (des bêtes défectueuses). Et si vous avez un statut de bnei noa'h, à quoi vous servirez les bêtes נקיבות ?

En effet, n'est-ce pas que les animaux femelles ne sont approchées en Korban qu'en tant que שלמים ?!

Or, il est totalement interdit à un ben noa'h d'apporter en sacrifice un korban שלמים !

Ainsi, compte tenu de ces propos pertinents d'un point de vue halakhique de pharaon, Moché répondit : « וְאֶנְחֵנוּ לֹא נָדַע מֶה נַעֲבֹד אֶת יְהוָה עַד בָּאֵנוּ שָׁמָּה »

« En effet, pharaon, nous ne savons pas encore par quoi nous servirons Hachem jusqu'à ce nous soyons venus là-bas ». autrement dit : ce n'est qu'une fois arrivés là-bas (dans le désert, et après avoir construit le Michkane et être alors confrontés aux lois des Korbanotes), qu'Hachem nous renseigneras sur notre statut halakhique ; sommes-nous israélite ou encore bné noa'h ?

Par conséquent, du fait qu'actuellement (en Egypte), nous ne connaissons pas encore notre véritable statut, nous devons donc prendre toutes les sortes de bêtes (défectueuses, les femelles) ; tant et si bien qu'aucun sabot ne doit rester en terre d'Egypte.

Source : Tiféréte Yéhonathan